

## Réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion de l'ensemble des marais de l'île d'Yeu

La commune de l'île d'Yeu dispose de 6 marais arrière littoraux pour une surface totale avoisinant les 34 hectares :

- le **marais de la Guerche** (12,3 ha) situé à proximité de Port Joinville et qui jouxte la plage de Ker Chalon. C'est le plus grand marais du territoire et le seul qui est aujourd'hui régulé par une écluse.
- le **marais salé** (5.6 ha), le plus entretenu de tous avec quelques moutons en pâturage
- le **marais de la Gorelle** (4.7 ha)
- le **marais Mottou** (2.8 ha)
- le **marais de l'Ilia** (3.9 ha)
- le **marais de la croix** (4.5 ha)

Autrefois largement utilisé à des fins agricoles, notamment par l'élevage, les marais étaient entretenus avec des interventions régulières sur le réseau hydraulique et la limitation des boisements. Ils se sont progressivement atterris et boisés. Ces marais présentent un fort potentiel en termes de biodiversité et de paysage.

Ils sont tous compris dans le site Natura 2000 FR 5200654 « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu » et identifiés comme Zone d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1.

La Commune souhaite restaurer et mettre en place un dispositif de gestion et d'entretien de ces marais Elle souhaite également valoriser le patrimoine naturel et anthropique (canaux etc...) existant dans ces paysages auprès du grand public.



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
VENDÉE



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Pays de la Loire

**Pour réaliser cette action, la mairie de l'île d'Yeu a signé en novembre 2018 une convention de partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN) des pays de la Loire et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de la Vendée. Elle a aussi embauché au service NATURA 2000 de mars à décembre 2019, Léa DAURES, qui va se consacrer pleinement à cette mission (reconnaissance des lieux, inventaires terrain, prises de contact avec les usagers de ces marais, rédaction du plan de gestion..etc..).**

### Qu'est-ce qu'un marais ?

Un marais est une formation paysagère dont le sol est inondé en permanence ou par intermittence. Cette eau, qui le recouvre, est stagnante, généralement peu profonde et favorise le développement de la végétation. Les marais se forment près des cours d'eau ou proche de la mer, dans des zones sans relief où les sols sont mal drainés et les sous-sols imperméables. Ainsi l'eau présente dans les marais peut être douce ou saumâtre, c'est-à-dire plus ou moins salée.

Ce sont des milieux naturels qui accueillent des espèces végétales adaptées aux zones humides. Cette végétation varie en fonction de la hauteur de l'eau, de l'importance des périodes d'assèchement et du taux de salinité. Dans les espèces qui les dominent, il y a les poacées (roseaux), les typhacées (massettes), les joncacées (joncs) et les cypéracées (carex).

Toute cette végétation, associée à l'eau crée des milieux propices à la vie sauvage. De nombreuses espèces animales utilisent les marais pour s'y abriter, se nourrir et s'y reproduire. Parmi ces espèces on va retrouver des oiseaux, des poissons, des amphibiens et des insectes. Ces insectes sont aussi des ressources alimentaires pour les chauves-souris et les oiseaux, jusqu'à plusieurs kilomètres de la zone. Les marais jouent ainsi un rôle essentiel sur la faune locale.



*Photo 1 : Marais de l'Ilia*



*Photo 2 : Marais de La Guerche*



*Photo 3 : Marais de la Croix*

*Pour en savoir plus sur cette mission engagée par la mairie de l'île d'Yeu, vous pouvez consulter en pièce jointe les « Carnets de Léa »... (bloc à télécharger)*

